

Le sujet apparaît régulièrement sur la liste de discussion RAPPEL.

Interrogations soulevées sur la liste de discussion RAPPEL

↻ Questionnement :

De très nombreuses familles utilisent des appareils de chauffage d'appoint, sans évacuation, fonctionnant au pétrole lampant désaromatisé (parfois appelé par la marque « Kerdane »). L'utilisation de ces appareils pose de nombreuses questions, et notamment : combien ça coûte ? Quid des aspects liés à la sécurité ? Est ce une solution qui apporte du confort aux familles ?

↻ Éléments de réponse :

Réglementation : <http://www.legifrance.gouv.fr/>

* **Coût :**

Selon leur qualité et technologie les appareils coûtent entre 100 et 1000 euros.

Le pétrole désaromatisé « contient » environ 10 kWh par litre. Selon le prix d'achat (de 25 à 35€ pour 20L), principalement lié à la qualité de désaromatisation, le prix du kWh (de 0,10€ à 0,20€) avoisine ou dépasse le celui de l'électricité.

Le rendement des appareils est rarement affiché. Il est en moyenne de 70 % (Source : AJENA), mais est certainement variable en fonction de la technologie, de l'état et de la température de fonctionnement.

Ces conditions d'usage permettent de conclure que l'utilisation de ces appareils est d'un coût comparable ou supérieur à celui de l'électricité, et dans tous les cas très supérieur à l'utilisation de gaz naturel ou de bois.

Le fait d'acheter ponctuellement les bidons de pétrole en faisant les courses donne aux familles une impression d'économie souvent trompeuse, ce qui peut facilement leur être démontré par la reconstitution de la consommation annuelle.

* **Sécurité :**

Ces appareils font l'objet d'importantes normes de sécurité ; ils doivent notamment répondre à la norme NF D35-300 (référentiel : [NF 128](#))

Leur utilisation est interdite dans les caravanes ou cabines de véhicule, et réglementée dans les établissements recevant du public (EPR).

La commission de sécurité des consommateurs a publié un [avis](#) mettant en garde contre les risques d'incendie et ceux de dégagement de gaz toxique.

Les gaz de combustion étant rejetés dans la pièce où l'appareil est utilisé, il est préconisé de maintenir un très important renouvellement d'air (2 à 3 volumes-heure).

* **Confort :**

Les poêles à pétrole ont un avantage certain, celui de fournir une chaleur par rayonnement avec une puissance assez importante (autour de 3 kW à plein régime). Le

fait, dans un environnement froid, de se placer dans le champ de ce rayonnement donne une sensation de chaleur immédiate, mais cette sensation disparaît dès que l'on s'éloigne de la source de chaleur. C'est en ce sens que ce sont des appareils d'appoint : ils procurent un « point chaud » comparable à celui d'un poêle à bois.

La combustion d'1 Kg de pétrole lampant :

- génère beaucoup d'humidité (environ 1,4 litre d'eau par Kg de pétrole brûlé). Par ailleurs, la présence d'humidité sur soi (en étant face à la combustion) ou dans la pièce est une source d'inconfort majeur (voir [ce site](#)).
- consomme environ 3,5 Kg d'oxygène. L'utilisation continue d'un poêle à pétrole dans une pièce juste normalement aérée risque donc de générer un appauvrissement de l'air en oxygène et de provoquer des symptômes comparables au « mal de l'altitude » (céphalées, fatigue, inappétence, vertiges, insomnies).

*** Autres aspects :**

Les poêles mobiles à gaz sans évacuation, parfois appelés « butathermix », présentent les mêmes inconvénients que les poêles à pétrole, pour une énergie généralement encore beaucoup plus cher.

Par ailleurs, tous ces appareils sont composés d'éléments qui s'usent (les mèches par exemple) et de dispositifs de sécurité fragiles. Les entretiens et réparations devraient se faire par des professionnels qualifiés. Un important marché de l'occasion s'est développé sur ces équipements, qui ne permet pas de suivre ces entretiens et maintiens de qualité. Il semble raisonnable de déconseiller fortement l'acquisition sur le marché d'occasion de poêle à pétrole ou à gaz.

Si vous détenez des informations complémentaires susceptibles de venir nourrir cette fiche, n'hésitez pas à les transmettre aux animateurs de réseau RAPPEL.